



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **23 janvier 2017 à 19 h 21**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents, le directeur général et le greffier adjoint.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
  - 3.1 Séance extraordinaire du 12 décembre 2016;
  - 3.2 Séance ordinaire du 12 décembre 2016;
  - 3.3 Séance extraordinaire du 20 décembre 2016;
4. **Règlements**
  - 4.1 Adoption de projets de règlements :
    - 4.1.1 Règlement (2017)-101-15 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
    - 4.1.2 Règlement (2017)-102-43 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
    - 4.1.3 Règlement (2017)-103-13 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à la prescription des infractions;
    - 4.1.4 Règlement (2017)-104-8 modifiant le règlement concernant la construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions;
    - 4.1.5 Règlement (2017)-109-1 modifiant le règlement sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (2008)-109 relativement à diverses dispositions;
  - 4.2 Retiré;
  - 4.3 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs - avis de motion;
5. **Administration**
  - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
  - 5.2 Nomination et autorisation de représenter la Ville de Mont-Tremblant dans les modes de règlement des différends;
  - 5.3 Plein Air Mont-Tremblant - contribution 2017;
  - 5.4 Retiré;
  - 5.5 Cocktail de la Présidente de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation;
  - 5.6 Soirée Casino du Club Richelieu Vallée de Tremblant - participation;
6. **Ressources humaines**
  - 6.1 Embauche temporaire d'un commis secrétaire - Service de l'environnement;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

**7. Gestion financière**

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures
  - 8.1.1 1871, montée Kavanagh - réduction de superficie;
  - 8.1.2 Chemin Plouffe - augmentation de la hauteur de murs de soutènement;
  - 8.1.3 145 à 149, rue Sigouin - implantation d'une remise isolée en cour avant et augmentation de la hauteur des murs;
  - 8.1.4 1017, rue Barbe - réductions de largeur de terrain et de la hauteur sous plafond d'un logement accessoire;
  - 8.1.5 1041, rue Barbe - empiètement en marge latérale et réductions de la largeur de terrain et de la hauteur sous plafond d'un logement accessoires;
  - 8.1.6 295, 8<sup>e</sup> rang - réduction de superficie;
  - 8.1.7 114, impasse des Cascades - empiètement en marges latérales;
  - 8.1.8 118, impasse des Cascades - empiètements en marge latérale, augmentation de la largeur d'un bâtiment accessoire et adjacence de 2 bâtiments accessoire;
  - 8.1.9 Chemin de la Presqu'île - réduction de la largeur d'un lot;
  - 8.1.10 610, rue des Passe-Temps - empiètement en marges avant et latérale;
  - 8.1.11 155 à 159, rue Sigouin - construction d'un toit plat sur des remises, augmentation de la hauteur des murs et installation de portes d'acier en façade de rue;
  - 8.1.12 165 à 169, rue Sigouin - construction d'un toit plat sur des remises, augmentation de la hauteur des murs et installation de portes d'acier en façade de rue;
  - 8.1.13 1060, rue de Saint-Jovite - implantation d'un conteneur en cour avant;
- 8.2 Recommandations du CCU - réunions du 14 novembre et du 12 décembre 2016;
- 8.3 Plan image - Jérond ltée - lot 4 595 932 - secteur de La Pinède;
- 8.4 Servitudes sentiers récréatifs - secteur Station Mont Tremblant - autorisation de signatures;
- 8.5 Modification de la façade au 724-728, rue de Saint-Jovite - Nettoyeur Daoust/Forget;

**9. Travaux publics**

- 9.1 Projets 2017 - mode de financement des dépenses;
- 9.2 Amélioration du réseau routier - demande d'aide financière 2017;
- 9.3 Amélioration de la station de pompage d'eaux usées Saint-Jovite - acceptation provisoire des travaux;
- 9.4 Mandat UMQ - achat d'abat-poussière pour 2017;
- 9.5 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - renouvellement;

**10. Environnement**

- 10.1 AGIR pour la Diable - subvention 2017;
- 10.2 Possibilité d'apport supplémentaire de matières organiques à la plateforme de compostage de la RIDR;

**11. Culture et loisirs**

- 11.1 Ententes de subvention avec des organismes;
- 11.2 Première Scène Mont-Tremblant - budget 2017;
- 11.3 Première Scène Mont-Tremblant - contrat de direction artistique;
- 11.4 Église du Village - contrat de gérance de salle;
- 11.5 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions;
- 11.6 Programme de ski alpin et de planche à neige.

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

23 janvier 2017

15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **Levée de la séance**

\*\*\*\*

CM17 01 001

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbaux**

CM17 01 002

**3.1 Séance extraordinaire du 12 décembre 2016**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM17 01 003

**3.2 Séance ordinaire du 12 décembre 2016**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 01 004

**3.3 Séance extraordinaire du 20 décembre 2016**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**4.1 Adoption de projets de règlements**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants aura lieu le 14 février 2017, à compter de 16 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite.

**CM17 01 005 4.1.1 Règlement (2017)-101-15 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2017)-101-15 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 01 006 4.1.2 Règlement (2017)-102-43 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2017)-102-43 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 01 007 4.1.3 Règlement (2017)-103-13 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à la prescription des infractions**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2017)-103-13 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à la prescription des infractions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 01 008 4.1.4 Règlement (2017)-104-8 modifiant le règlement concernant la construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2017)-104-8 modifiant le règlement concernant la construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant

23 janvier 2017

CM17 01 009

**4.1.5 Règlement (2017)-109-1 modifiant le règlement sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (2008)-109 relativement à diverses dispositions**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2017)-109-1 modifiant le règlement sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (2008)-109 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.2 Retiré**

CM17 01 010

**4.3 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 900 000 \$ permettant la réalisation de travaux de réfection de trottoirs.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**5. Administration**

CM17 01 011

**5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 01 012

**5.2 Nomination et autorisation de représenter la Ville de Mont-Tremblant dans les modes de règlement des différends**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau *Code de procédure civile* privilégie les modes privés de prévention et de règlement des différends;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue de conférence de règlement à l'amiable fait notamment partie de ces modes de règlement des différends et qu'il est nécessaire qu'au moins un représentant de la Ville soit présent avec les avocats lors de ces conférences;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'ajouter le directeur général à la liste des personnes autorisées en vertu de la résolution CM16 08 280;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

ET RÉSOLU d'ajouter monsieur Jean Marcoux, directeur général, à la liste des personnes nommées à titre de représentants de la Ville de Mont-Tremblant lors de la tenue de tout mode de règlement de différends, notamment lors de conférences de règlement à l'amiable, et de l'autoriser à poser tout acte nécessaire et à signer tout document, le tout conformément aux instructions qu'il aura reçues du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 01 013**

**5.3 Plein Air Mont-Tremblant - contribution 2017**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente intervenu entre la Ville et Plein Air Mont-Tremblant en mars 2015;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE verser à Plein Air Mont-Tremblant une contribution pour l'année 2017 au montant de 320 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-976), payable en février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Retiré**

**CM17 01 014**

**5.5 Cocktail de la Présidente de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soit autorisé à représenter la Ville au Cocktail de la Présidente de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant et de verser la somme de 30 \$, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 01 015**

**5.6 Soirée Casino du Club Richelieu Vallée de Tremblant - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soit autorisé à participer à la Soirée Casino des Super Héros du Club Richelieu Vallée de Tremblant qui se tiendra le 27 janvier 2017 et de verser la somme de 25 \$, taxes applicables en sus (02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CM17 01 016**

**6.1 Embauche temporaire d'un commis secrétaire - Service de l'environnement**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer le service à la clientèle pendant la période de prise des vacances annuelles du personnel en place;

**EN CONSÉQUENCE,**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Éliane Roy, à titre de commis secrétaire au Service de l'environnement pour la période du 16 au 20 janvier 2017, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

**CM17 01 017**

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois décembre 2016 au montant de 189 269,02 \$ et pour le mois de janvier 2017 au montant de 17 267,36 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 01 018**

**7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 57 314,36 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures**

**8.1.1 1871, montée Kavanagh - réduction de superficie**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-218) vise à régulariser la construction d'un logement accessoire sur un terrain de 2 001 m<sup>2</sup> plutôt que de 5 000 m<sup>2</sup>.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU16-12-265)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.2 Chemin Plouffe - augmentation de la hauteur de murs de soutènement**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-225) vise à autoriser, dans le cadre de la construction d'une nouvelle résidence, la construction de murets de soutènement :

- en marge avant avec une hauteur de 3,8 m plutôt que de 1 m;
- en cour avant avec une hauteur de 4,6 m plutôt que de 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-12-272)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.3 145 à 149, rue Sigouin - implantation d'une remise isolée en cour avant et augmentation de la hauteur des murs**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-226) vise à autoriser la construction d'une remise isolée dont :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

- l'implantation est en cour avant alors que seules les remises adjacentes à la résidence sont autorisées en cour avant;
- la hauteur des murs latéraux est de 3,76 m plutôt que de 2,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-12-269)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.4 1017, rue Barbe - réductions de largeur de terrain et de la hauteur sous plafond d'un logement accessoire**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-227) vise à :

- régulariser l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol dont la hauteur entre le plafond et le niveau moyen du sol adjacent est de 0,89 m plutôt que de 1,22 m;
- autoriser l'aménagement d'une seconde allée d'accès alors que la largeur du terrain est de 29,70 m plutôt que de 40 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-12-262)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.5 1041, rue Barbe - empiètement en marge latérale et réductions de la largeur de terrain et de la hauteur sous plafond d'un logement accessoire**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-228) vise à autoriser :

- l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol dont la hauteur entre le plafond et le niveau moyen du sol adjacent est de 0,82 m plutôt que de 1,22 m;
- l'aménagement d'une aire de stationnement sur la ligne latérale plutôt qu'à 1 m de celle-ci;
- l'aménagement d'une seconde allée d'accès sur un terrain d'une largeur de 29,7 m plutôt que de 40 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-12-263)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.6 295, 8<sup>e</sup> rang - réduction de superficie**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-230) vise à autoriser la construction d'un logement accessoire sur un terrain de 3 403,9 m<sup>2</sup> plutôt que de 5 000 m<sup>2</sup>.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU16-12-264)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.7 114, impasse des Cascades - empiètement en marges latérales**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-233) vise à autoriser l'implantation d'une résidence à 3,81 m, d'une véranda à 3,84 m et d'un garage à 3,15 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale et dont le total des marges latérales est de 12,07 m plutôt que de 24 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-12-267)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.8 118, impasse des Cascades - empiètements en marge latérale, augmentation de la largeur d'un bâtiment accessoire et adjacence de 2 bâtiments accessoires**





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-234) vise à :

- autoriser la construction d'un garage :
  - dont l'implantation est à :
    - 11,06 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale droite;
    - 11,58 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale gauche;
  - dont le total des marges latérales est de 22,64 m plutôt que de 24 m.
- autoriser la construction d'un abri d'auto permanent :
  - attenant au garage plutôt qu'à la résidence;
  - attenant au garage plutôt qu'à 2 m de celui-ci;
  - dont la largeur est de 7,01 m plutôt que de 6 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU16-12-266)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.9 Chemin de la Presqu'île - réduction de la largeur d'un lot**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-237) vise à autoriser la création d'un lot d'une largeur de 37,7 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-12-261)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.10 610, rue des Passe-Temps - empiètement en marges avant et latérale**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-238) vise à régulariser l'implantation :

- d'une section de la résidence construite sur pieux à 5,17 m plutôt qu'à 6,5 m de la ligne avant;
- de la piscine hors-terre à 0,71 m plutôt qu'à 1,5 m de la ligne latérale.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU16-12-268)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.11 155 à 159, rue Sigouin - construction d'un toit plat sur des remises, augmentation de la hauteur des murs et installation de portes d'acier en façade de rue**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-239) vise à autoriser la construction de remises :

- avec des toits plats alors que le règlement ne le permet pas;
- dont la hauteur des murs latéraux est de 3 m plutôt que de 2,5 m;
- dont la porte d'acier est installée sur un mur donnant sur la rue Sigouin alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-12-270)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.12 165 à 169, rue Sigouin - construction d'un toit plat sur des remises, augmentation de la hauteur des murs et installation de portes d'acier en façade de rue**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-240) vise à autoriser la construction de remises :

- avec des toits plats alors que le règlement ne le permet pas;
- dont la hauteur des murs latéraux est de 3 m plutôt que de 2,5 m;
- dont 2 portes d'acier sont installées sur un mur donnant sur la rue Sigouin alors que le règlement ne le permet pas.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-12-271)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.13 1060, rue de Saint-Jovite - implantation d'un conteneur en cour avant**

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-241) vise à :

- autoriser l'installation d'un conteneur à matières résiduelles en cour avant alors que le règlement ne le permet pas;
- régulariser la construction d'une clôture dont la portion en cour avant a une hauteur de 1,1 m plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU16-12-273)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**CM17 01 019**

**8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunions du 14 novembre et du 12 décembre 2016**

**CONSIDÉRANT** la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT** le report de la décision du conseil sur la recommandation CCU16-11-251 signifié par la résolution CM16 12 439;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU :**

- D' entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme CCU16-11-251 pour une rénovation de la façade au 151, chemin du Curé-Deslauriers incluse au procès-verbal du 14 novembre 2016;
- D' accepter la demande de dérogation mineure pour une réduction de superficie au 295, 8<sup>e</sup> rang faisant l'objet de la recommandation CCU16-12-264 conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Dany Maltais portant le numéro 25799, minute 6158, daté du 7 novembre 2016 et amendé au 22 novembre 2016;
- D' informer le requérant du 295, 8<sup>e</sup> rang (CCU16-12-264) que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;
- D' accepter le volet de la demande de dérogation mineure pour l'empiètement, en marge avant, d'un agrandissement à la résidence du 610, rue des Passe-Temps faisant l'objet de la recommandation CCU16-12-268 et conformément au plan certificat de localisation de monsieur Dany Maltais, l'arpenteur-géomètre portant le numéro 25852, minute 6174 et daté du 21 novembre 2016;
- DE refuser le volet de la demande de dérogation mineure pour la piscine hors-terre au 610, rue des Passe-Temps (CCU16-12-268);
- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 12 décembre 2016 :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

**Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :**

<b>Adresses</b>	<b># de la décision du CCU</b>
Chemin de la Presqu'île	CCU16-12-261
1041, rue Barbe	CCU16-12-263
145 à 149, rue Sigouin	CCU16-12-269
155 à 159, rue Sigouin	CCU16-12-270
165 à 169, rue Sigouin	CCU16-12-271
1060, rue de Saint-Jovite	CCU16-12-273

en remboursant 900 \$ versés pour 2 des 3 demandes de dérogations mineures visant les propriétés sur la rue Sigouin

**Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :**

<b>Adresses</b>	<b># de la décision du CCU</b>
1017, rue Barbe	CCU16-12-262
118, impasse des Cascades	CCU16-12-266
114, impasse des Cascades	CCU16-12-267
Chemin Plouffe	CCU16-12-272

**Refuser la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :**

<b>Adresses</b>	<b># de la décision du CCU</b>
1871, montée Kavanagh	CCU16-12-265

**Accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :**

<b>Adresse</b>	<b># de la décision du CCU</b>
1246-1250, route 117	CCU16-12-274

**Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :**

<b>Adresses</b>	<b># de la décision du CCU</b>
1230-1232, rue de Saint-Jovite	CCU16-12-275
335, route 117	CCU16-12-276
118, chemin de Kandahar	CCU16-12-277
390, rue de Saint-Jovite	CCU16-12-278

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 01 020

**8.3 Plan image - Jérond Itée - lot 4 595 932 - secteur de La Pinède**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 14 septembre 2016, a été déposée par Jérond Itée pour la section de son projet nommée La Pinède;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le plan image et l'ouverture de la rue projetée d'une longueur approximative de 200 mètres avec la création de 26 terrains, le tout conformément au projet de lotissement réalisé par monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre, portant le numéro 24629, minute 1677, daté du 16 décembre 2015 et amendé le 11 janvier 2017.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsqu'applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

**CM17 01 021**

**8.4 Servitudes pour sentiers récréatifs - Secteur Station Mont Tremblant - autorisation de signatures**

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 novembre 2015, la Ville a signé avec Station Mont Tremblant une entente pour cession de servitudes pour sentiers récréatifs;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'article 7 de cette entente, il était prévu que Station Mont Tremblant régularise, à ses frais, les sentiers passant sur des propriétés privées, soit en les déplaçant, soit en créant une servitude en faveur de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des actes de servitudes avec les propriétaires de terrains sur lesquels des portions de sentiers sont situés le tout, en conformité avec les termes de l'entente signée avec Station Mont Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 01 022**

**8.5 Modification de la façade au 724-728, rue de Saint-Jovite - Nettoyeur Daoust/Forget**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 724-728, rue de Saint-Jovite, durant les travaux de rénovation de la façade de ce bâtiment commercial, a modifié des couleurs et que ces nouvelles couleurs s'agencent à celles déjà en place;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM16 05 164 à l'effet d'accepter la demande de rénovation de la façade au 724-728, rue de Saint-Jovite faisant l'objet de la recommandation CCU16-04-094 en retirant la première condition concernant la couleur des contours de portes et fenêtres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Travaux publics**

**CM17 01 023**

**9.1 Projets 2017 - mode de financement des dépenses**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la résolution CM16 12 426 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016, le programme triennal des années financières 2017, 2018 et 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser les modes de financement des dépenses en regard des projets spéciaux et des immobilisations retenus pour l'année 2017, comme suit :



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

<b>Description</b>	<b>Budget</b>	<b>Financement</b>
Hôtel de Ville - Armoires mesures d'urgence	3 000 \$	Surplus
Garage Sablière - Rampe de chargement (10 000\$)	9 065 \$	
Panneaux clignotants - Traverse écoliers rue Labelle	8 500 \$	
Signalisation - Partage de la rue cyclistes/véhicules	8 000 \$	
Signalisation - Circuit d'entraînement <i>Ironman</i>	25 000 \$	
Luminaires conventionnels	10 000 \$	
Garage municipal - Monorail avec treuil (7 000\$)	6 346 \$	
Canalisation de fossés	10 000 \$	
Remplacement ponceau chemin Duncan	45 000 \$	
Réfection tablier pont 7 <sup>e</sup> rang	10 000 \$	
Réfection barrage lac Maskinongé - Plans et devis	25 000 \$	
Réfection barrage lac Maskinongé	85 000 \$	
Réfection barrage lac Bobby - Plans et devis	20 000 \$	
Ruisseau Clair - Plans et devis/Surveillance	100 000 \$	
Système anti-barrage de castors	7 000 \$	
Circuit d'exercice - Secteur Village	2 300 \$	
Espace public - Démolition bâtiment Rachelle Béry	100 000 \$	
Améliorations secteur Village	10 000 \$	
Salle de spectacle - Pavage débarcadère	5 000 \$	
Salle de spectacle - Panneaux acoustiques	3 000 \$	
Entrepôt central - Plans et devis	45 000 \$	
Décorations d'hiver	35 000 \$	
Prises lumineuses décoratifs - secteur SMT	5 000 \$	
Caméra quais Lac Tremblant	18 000 \$	
Circuit de tourisme culturel	13 500 \$	
Équipements pour activités	6 250 \$	
Borne de recharge électrique - Secteur Village	60 000 \$	50% Surplus/ 50% Subvention
Salle de spectacle - Monte-personnes	250 000 \$	67% Surplus/ 33% Subvention
Gestion des clés (2 300\$)	1 272 \$	Fonds de roulement
Entrée de données à distance	3 100 \$	
Module de gestion de la dette (8 700\$)	4 813 \$	
Gestion de l'émission de gaz à effet de serres (5 500\$)	3 043 \$	
Relocalisation fibre optique (18 000\$)	9 958 \$	
Surveillance par caméra IP (7 500\$)	4 149 \$	
Imprimante grand format (15 600\$)	14 141 \$	
Surveillance infrastructures informatiques (15 080\$)	8 342 \$	
GPS véhicules (35 000\$)	31 728 \$	
TP - Camion 6 roues avec équipements (235 000\$)	213 028 \$	
TP - Camion de service parcs (45 000\$)	40 793 \$	
TP - Camion de service Voirie I (35 000\$)	31 728 \$	
TP - Camion de service Voirie II (40 000\$)	36 260 \$	
TP - Camion cube Assainissement	60 000 \$	
Séparation des réseaux d'égouts secteur centre-ville	2 800 000 \$	Subvention TECQ
Usine de filtration St-Roch - Télémétrie et automation	35 000 \$	RUFSSJ
Usine de filtration St-Roch - Réservoir polyphosphates	8 500 \$	
Usine de filtration St-Roch - Réservoir NaOH	4 000 \$	
Usine de filtration St-Roch - Pompe à sable	11 000 \$	
Usine de filtration St-Roch - Conduite débitmètre	30 000 \$	
Usine de filtration St-Roch - Système goûts et odeurs	65 000 \$	
Usine de filtration Lac Tremblant - Automation	15 000 \$	RUFMT
Usine de filtration Lac Tremblant - Ligne dédiée	8 000 \$	RASJ
PS Grignon - Automation gestion des niveaux	7 000 \$	
PS Grignon - Reconstruction pompe distribution	20 000 \$	
PS Grignon - Automation vanne de contrôle	6 000 \$	



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

Rue Barbe - Bouclage d'aqueduc	30 000 \$	
Système de purge automatique d'aqueduc	5 000 \$	
Ajout vannes de réseau	15 000 \$	
Compteurs d'eau résidentiels	30 000 \$	50%RASJ/ 50%RAMT
Boues activées - Contrôle pompe de circulation	6 000 \$	RESJ
Boues activées - Arrêts de neige	10 000 \$	
Pluviomètres - Usines d'épuration	6 750 \$	33%RESJ/ 67%REMT
SP Lac Mercier - Automation	13 000 \$	REMT
SP Base Sud - Système anti-vibration pompes	18 000 \$	
Signalisation - Traverses de rues parc linéaire	5 000 \$	Fonds de parcs
Mise à jour plan directeur parcs et sentiers	15 000 \$	
Embellissement parc de la Paix - Planification	2 500 \$	
Abreuvoirs parcs	12 000 \$	
Mobilier urbain (20 000\$)	11 892 \$	
Ilot sportif - Haie anti-bruit	12 000 \$	
Ilot sportif - Skatepark - Plans et devis	15 000 \$	
Parc de l'aqueduc - Sentier et stationnement	75 000 \$	
Parc de Nos-Étoiles - Panneau indicateur	20 000 \$	
Parc des optimistes - Filet protecteur et buts	11 000 \$	
Parc de la Joyeuse-Marmaille - Sentier et mobilier	10 000 \$	
Aménagement entrée de Ville/chemin Brébeuf	35 000 \$	
Belvédère rivière du Diable - Plans et devis	10 000 \$	
Jardins Communautaires	25 000 \$	
Ilot sportif - Aménagement 4 terrains de tennis	450 000 \$	Réserve financière

RASJ : réserve aqueduc secteur Saint-Jovite  
RAMT : réserve aqueduc secteur Mont-Tremblant  
RUFJSJ : réserve usine de filtration secteur Saint-Jovite  
RUFMT : réserve usine de filtration secteur Mont-Tremblant  
RESJ : réserve d'égout secteur Saint-Jovite  
REMT : réserve d'égout secteur Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 01 024

**9.2 Amélioration du réseau routier - demande d'aide financière 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec verse occasionnellement de l'aide financière discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal aux municipalités qui en font la demande;

**CONSIDÉRANT QU'** il existe plusieurs chemins ou rues dans la Ville où des travaux de réfection sont nécessaires, dont voici une liste non exhaustive :

**Chemin Clément (500 m) 140 000 \$**

- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage conventionnel;

**Rue de la Montagne (1000 m) 240 000 \$**

- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage conventionnel;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

**Chemin Paquette (1000 m) 300 000 \$**

- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage conventionnel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE soumettre une demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) du ministère des Transports du Québec par l'intermédiaire du député du comté de Labelle, monsieur Sylvain Pagé et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 01 025

**9.3 Amélioration de la station de pompage d'eaux usées Saint-Jovite -  
acceptation provisoire des travaux**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'amélioration de la station de pompage d'eaux usées ont été réalisés par l'entreprise Nordmec Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par les Consultants SM inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'amélioration de la station de pompage d'eaux usées Saint-Jovite en libérant la moitié de la retenue contractuelle des travaux, soit un montant de 4 861,53 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-415-00-523) et conserver une retenue contractuelle résiduelle du même montant qui sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 01 026

**9.4 Mandat à l'UMQ - achat d'abat poussière pour 2017**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ propose un achat regroupé avec ses membres pour se procurer des produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault

Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Ville confie à l'UMQ le mandat de procéder, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2017;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

**QUE** la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'** un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM17 01 027**

**9.5 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - renouvellement**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé en 2016 à un appel d'offres public pour la disposition des boues et des déchets des eaux usées avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2017-2018 et 2018-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Viridis Environnement inc. a été mandatée par la résolution CM16 03 084;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit signaler son intention de renouveler avant le 1<sup>er</sup> février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres TP-2016-05;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt

Appuyé par monsieur Vincent Perreault

**ET RÉSOLU DE** renouveler le contrat de Viridis Environnement inc., pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 afin d'effectuer la cueillette, le transport et la disposition d'environ 1 000 tonnes de boues aux coûts de 82 \$/tonne pour un total de 82 000 \$, taxes en sus, ainsi que pour réaliser 78 levées annuelles de conteneurs de 2 verges cubes de déchets d'eaux usées au montant total de 1 872 \$, taxes en sus, le





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

tout conformément au document d'appel d'offres TP-2016-05 (poste budgétaire 02-414-00-528).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Environnement**

**CM17 01 028**

**10.1 AGIR pour la Diable - subvention 2017**

**CONSIDÉRANT QU'** AGIR pour la Diable est un organisme à but non lucratif voué à la protection de la rivière du Diable dont les travaux assurent la préservation des ressources dont la source d'eau potable pour le secteur du Centre-ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU DE** verser à AGIR pour la Diable la somme de 30 000 \$ pour l'année 2017 (poste budgétaire 02-470-00-419).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM17 01 029**

**10.2 Possibilité d'apport supplémentaire de matières organiques à la plateforme de compostage de la RIDR**

**CONSIDÉRANT QUE** la RIDR offre à la Ville une opportunité d'ajouter à la plateforme de compostage 250 tonnes de matières organiques en provenance de son secteur d'Institutions, Commerces et Industries (ICI);

**CONSIDÉRANT QUE** le but de cet apport supplémentaire sera de générer une économie du traitement de la matière organique qui sera au bénéfice de la Ville et des autres utilisateurs de la plateforme de compostage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU DE** confirmer l'intention de la Ville à apporter graduellement, au cours de l'année 2019, de la matière organique en provenance de son secteur ICI, jusqu'à concurrence de 250 tonnes annuellement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. Culture et loisirs**

**CM17 01 030**

**11.1 Ententes de subventions avec des organismes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de leurs activités;

**CONSIDÉRANT QU'** il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

**EN CONSÉQUENCE,**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes de subvention et d'aide technique avec les organismes ci-après mentionnés et de verser les sommes spécifiées après la signature des ententes.

Organismes	Actions subventionnées	Subvention	Poste budgétaire
Association des personnes handicapées Clair-Soleil	Camp de jour pour enfants handicapés physiques et intellectuels	6 000 \$	02-110-00-970
Centre d'action bénévole Laurentides	Célébrations entourant le 35 <sup>e</sup> anniversaire et soutien aux activités régulières	2 000 \$	
La Maison de la Famille du Nord	Soutien aux activités régulières	1 500 \$	
Maison de Jeunes Mont-Tremblant	Soutien aux activités régulières dont le projet TRIP	3 500 \$	
Palliacco	Soutien aux activités régulières et conférence axée sur la sensibilisation et la prévention	1 000 \$	
Club de Hockey Junior AA Mont-Tremblant	Soutien aux activités régulières	3 000 \$	02-701-90-970
Club de vélo des deux vallées	Design, impression et diffusion de vignettes électrostatiques pour voiture sur le partage de la route	3 000 \$	
Le Club de vélo Mont-Tremblant	Soutien aux activités régulières	25 000 \$	
L'Abondance en fête	Édition 2017	10 000 \$	
Productions Événements +	Demi-marathon de Mont-Tremblant	15 000 \$	
Polyvalente Curé-Mercure	Équipe de football Les Voyageurs - Soutien aux activités régulières du club et achat d'équipements	10 000 \$	02-702-90-970
Association de Villégiature Tremblant	24 <sup>e</sup> Festival International du Blues et 19 <sup>e</sup> Fête de la Musique	70 000 \$	
Carrefour Bois-Chantants	Série de trois concerts de musique classique à Mont-Tremblant	15 000 \$	
Le Chœur Tremblant	Présentation d'un concert de Mozart et d'un concert de Noël	10 000 \$	
Festi Jazz Mont-Tremblant	10 <sup>e</sup> édition du Festi Jazz	25 000 \$	
Parents-Musique des Hautes-Laurentides	Soutien à la présentation de 6 concerts de la Concentration musique de l'école secondaire Curé-Mercure	6 000 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 01 031

**11.2 Première Scène Mont-Tremblant - budget 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville présente une programmation de spectacles professionnels à l'église du Village;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'allouer un budget maximal de 45 000 \$ (poste budgétaire 02-702-20-690), pour la programmation de spectacles professionnels en 2017 de Première Scène Mont-Tremblant.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 01 032**

**11.3 Première Scène Mont-Tremblant - contrat de direction artistique**

**CONSIDÉRANT QUE** les services d'un directeur artistique sont requis pour la saison 2017-2018 de Première Scène Mont-Tremblant, notamment pour élaborer la programmation, faire un suivi avec les artistes, superviser la production et la diffusion/distribution du matériel publicitaire et de presse et voir aux améliorations et à l'entretien de la salle et des équipements techniques;

**CONSIDÉRANT** les informations reçues du Service de la culture et des loisirs, en conformité avec l'article 6 de la Politique de gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec monsieur Martin Lapierre pour assurer la direction artistique de Première Scène Mont-Tremblant (poste budgétaire 02-702-20-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 01 033**

**11.4 Église du Village - contrat de gérance de salle**

**CONSIDÉRANT QUE** la présence d'un gérant de salle est requise lors des locations pour des activités publiques, notamment pour faire respecter la réglementation et effectuer des tâches telles que l'ouverture et la fermeture des portes, l'encadrement de l'utilisation du mobilier et des équipements techniques ainsi que la surveillance des lieux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec monsieur Martin Lapierre pour la gérance de salle à l'église du Village pour l'année 2017, au taux horaire prévu dans l'entente et pour un montant maximal de 4 605 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-702-90-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 01 034**

**11.5 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire assurer la surveillance des expositions d'artistes professionnels présentées à la salle Alphonse-Desjardins;

**CONSIDÉRANT** les informations reçues du Service de la culture et des loisirs, en conformité avec l'article 6 de la Politique de gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**23 janvier 2017**

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec madame Lucie Brossard pour la surveillance d'expositions à la salle Alphonse-Desjardins pour l'année 2017, au taux horaire prévu dans l'entente et pour un montant maximal de 9 000 \$ (poste budgétaire 02-702-90-690).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 01 035**

**11.6 Programme de ski alpin et de planche à neige**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et Station Mont Tremblant sont partenaires dans un programme de ski alpin et de planche à neige offert aux enfants résidents de la prématernelle à la 6<sup>e</sup> année et dont les coûts sont défrayés à parts égales par la Ville, la Station et les parents;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 20 000\$, taxes et redevances en sus, pour le programme de ski alpin et de planche à neige (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**CM17 01 036**

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois  
Maire

Jean-Michel Frédérick  
Greffier adjoint

